

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JANVIER 2017

DATE DE CONVOCATION : 20 janvier 2017

N°2017-01-04

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 52
Conseillers votants : 46
Dont pouvoirs : 2

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 26 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune des Côteaux du Blanzacais, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. GIRARD Guy - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, M. RENAUDIN Vincent, M. GUERN Joël - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BORS DE BAINES : M. ARNAUD Yvon - BROSSAC : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard, M. GALLAIS Denis - ETRIAIC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel, M. GAILLARD Eric - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT FELIX : Mme MARTINEAU Françoise - SAINT-LEGER : Mme ROCHAIS Anne-Marie - SAINT-MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS DE NE : M. LE PAPE Pascal - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe, M. CHABOT Jean-Michel, M. NEBOUT Franck.

Pouvoirs :

Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. RENAUDIN Vincent (Barbezieux)
M. DELETOILE Gérard (Baignes) a donné pouvoir à M. BAUDET Pierre (Baignes)

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. PETIT Bernard, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme IDIER Chantal, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, M. ELION Jean-Pierre, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme PARIS Marie-Nicole, M. MEURAILLON André.

N°4 - Objet : Désignation de représentants au sein du Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de Grande Champagne Sud**Rapporteur :** Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du conseil communautaire en date du 24 avril 2014 désignant Mesdames Karine Gerbier et Caroline Savaton, représentantes titulaires au sein du SIVOS Grande Champagne Sud.

En effet, comme cela avait été convenu lors du transfert de la compétence scolaire, et considérant la nécessaire proximité du service des affaires scolaires, il avait été proposé et acté que les délégués au SIVOS seraient issus de la commune de Saint-Palais du Né.

La mairie de Saint-Palais du Né a informé la Communauté de Communes que Madame Savaton ne pouvait plus assurer ce mandat et propose qu'elle soit remplacée par Monsieur Patrick Barreau.

Monsieur le Président est favorable à cette nouvelle désignation qu'il soumet aux conseillers.

Les deux représentants au sein du Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de Grande Champagne Sud seraient ainsi les suivants :

Titulaires
Karine GERBIER
Patrick BARREAU

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la désignation des représentants sus-désignés pour siéger au SIVOS de Grande champagne Sud ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le :2.7..JAN..2017....
 Publié ou notifié le : ...2.7..JAN..2017.....
 Touvérac, le2.7..JAN..2017.....

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 27 janvier 2017
 le Président,
 Jacques CHABOT.

